

# Inégalités : la politique de Hollande a bien eu un effet redistributif

Par [Amandine Cailhol](#) — 23 novembre 2016 à 18:30



Le niveau de vie des ménages les plus pauvres est en hausse de 0,5%. Photo Joel Saget. AFP

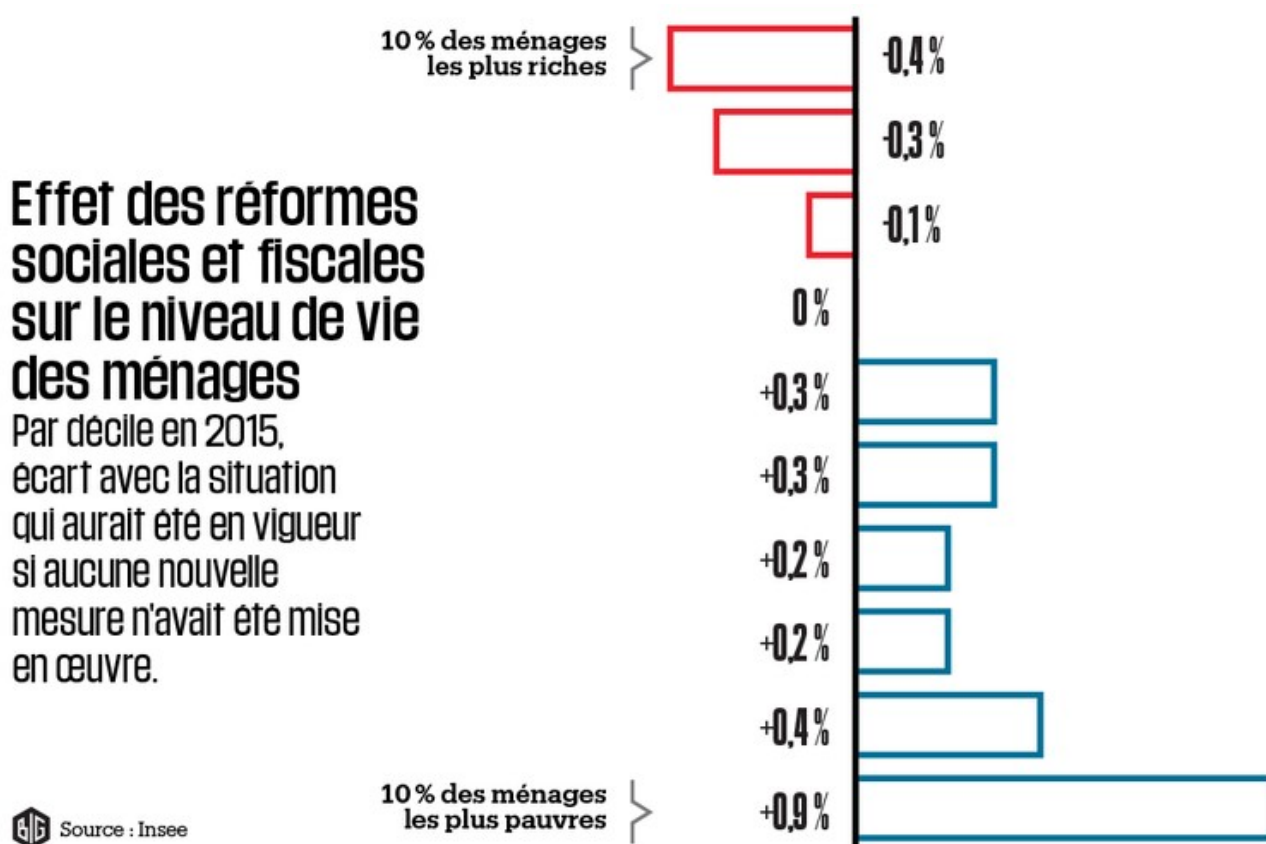
**Selon l'Insee, les réformes sociales et fiscales mises en place par le gouvernement en 2015 ont joué en faveur d'une baisse des inégalités de niveau de vie. Avec un petit plus pour les plus pauvres.**

- Inégalités : la politique de Hollande a bien eu un effet redistributif

En 2015, les riches sont-ils devenus moins riches et les pauvres moins pauvres ? Trop tôt pour le

dire. Certes, depuis trois ans, la tendance est à la réduction des inégalités, bien [qu'après deux années de baisse, en 2012 et 2013](#), l'année 2014 ait plutôt été marquée par une stabilisation des principaux indicateurs. Mais les chiffres de l'année 2015 ne seront connus que l'an prochain. Une chose est sûre toutefois, selon l'Insee, qui a publié lundi son [portrait social de la France pour 2016](#) : les réformes des prestations et prélèvements mises en place l'an passé par le gouvernement ont opéré «une légère redistribution des 30% les plus aisés vers le reste de la population».

Cette publication de l'Insee, assez technique, mérite quelques explications... En se basant sur un échantillon représentatif, l'Insee mesure l'écart, pour chaque décile (répartition des ménages en dix tranches), entre le niveau de vie moyen qui aurait été le sien sans l'application des mesures, et celui qui a effectivement été le sien, grâce aux réformes. Grâce à cette méthode, l'institut de statistiques a ainsi pu observer que «sur la seule année 2015, les mesures nouvelles ont entraîné une hausse du niveau de vie de 0,5% des 10% des ménages les plus modestes et une baisse du niveau de vie de l'ordre de - 0,2% à - 0,3% des 30% des ménages les plus aisés».



## Bon augure

Si, de manière artificielle, on examine l'«*effet consolidé*» (c'est-à-dire en considérant l'effet des mesures sur douze mois même si elles sont entrées en vigueur en cours d'année), les chiffres grimpent même à + 0,9% pour le premier décile, la tranche la plus pauvre, et chutent de - 0,4% pour les 10% des ménages les plus riches,

Bien sûr, comme le souligne l'Insee, ces chiffres ne préjugent en rien de l'évolution des niveaux de vie – et donc des inégalités – entre 2014 et 2015, d'autres variables entrant en jeu dans le calcul. Mais ils sont de bon augure pour le gouvernement dont la politique, même si elle ne visait pas seulement la réduction des inégalités, a bien eu un effet redistributif. Dans le détail, ce sont les réformes des prestations qui ont le plus joué ce rôle, puisqu'elles expliquent 53% de cet effet de réduction des inégalités, contre 47% pour les réformes des prélèvements.

## Baisse des prestations pour les plus aisés

D'un côté, les plus pauvres ont surtout bénéficié de la nouvelle revalorisation de 2% du Revenu de solidarité active (RSA) intervenue en septembre 2015. Décidée dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale en janvier 2013, cette dernière est reconduite chaque année depuis 2013 et devrait aboutir à une revalorisation du revenu minimum d'environ 10% (hors inflation) en cinq ans. Pour l'année 2015, elle a donc, selon l'Insee, amélioré le revenu annuel de près de 3 millions de ménages. Les ménages du premier décile ont ainsi gagné 50 euros par an de niveau de vie en moyenne du fait de cette mesure. Les ménages disposant d'un niveau de vie plus médian, ont eux, été concernés par une baisse de l'impôt sur le revenu.

Enfin, en haut de la pyramide, les ménages les plus aisés ont principalement été touchés par la modulation des allocations familiales en fonction des revenus. Cette dernière s'est traduite par une baisse des prestations pour 590 000 ménages aisés, «*essentiellement*» parmi les 20% les plus riches, avec une perte annuelle moyenne de 1 370 euros, selon l'Insee. Entrée en vigueur en juillet 2015, cette réforme a mis fin à l'uniformité des allocations familiales qui jusqu'alors étaient versées à toutes les familles, en fonction uniquement du nombre d'enfants (à partir de deux). Mais depuis 2015, des plafonds sont appliqués. Ainsi, pour les familles avec deux enfants, les montants sont réduits de moitié lorsque les ressources dépassent 6 000 euros nets par mois. Puis, divisés par quatre, au-dessus de 8 000 euros mensuels.

Mais sur ce point, la donne pourrait changer. Critiquée à droite, la réforme est, en effet, dans le viseur de François Fillon. [Dans son programme](#), le candidat vainqueur du premier tour de la primaire de la droite et du centre propose de réinstaurer l'universalité des allocations familiales en abandonnant le système de modulation. **Si les inégalités de niveau de vie n'ont, pour l'heure, connu qu'une baisse modérée sous la présidence de Hollande, elles devraient, à l'inverse, repartir à hausse, en cas d'alternance.**

[Amandine Cailhol](#)